



Contrat de travail - clause de mobilité

Par **Fredhino**, le **25/09/2009** à **22:57**

Bonjour, et merci de prendre le temps de consulter ma demande.
A l'aube de signer un contrat de travail il apparait en clause de mobilité un détail qui m'inquiète et je souhaiterais votre/vos avis pour la suite à donner.
La partie est la suivante :
Clause de mobilité.
1. Le lieu de travail est fixé dans le Puy de Dôme.
2. Les Fonctions de M. impliquent des déplacements professionnels qui devront être effectués quelles qu'en soient la fréquence et la durée.
Si l'intérêt de son fonctionnement l'exige la société YYYY pourra à tout moment affecter le salarié dans tout établissement où elle exerce ou exercera ses activités, notamment en son siège social à Paris ainsi que sur tout autre zone géographique située en France métropolitaine.
Et c'est cette partie en gras qui m'inquiète. Dois-je "dénoncer" cette clause avant de signer, dois-je refuser le poste ou bien dois-je accepter en priant je ne sais qui pour ne pas être délocalisé...
Merci à vous

Par **Visiteur**, le **26/09/2009** à **08:12**

bonjour,
mon avis la clause est légale....
Dois-je "dénoncer" cette clause avant de signer ?
je ne pense pas
dois-je refuser le poste ?
vous de voir...
ou bien dois-je accepter en priant je ne sais qui pour ne pas être délocalisé...
vous serez toujours à temps de démissionner ou de refuser votre mutation.. et là vous serez licencié

Par **Fredhino**, le **26/09/2009** à **17:20**

Merci pour vos réponse...rnrnMais dans le dernier cas, si je refuse la mutation je serai licencié certe mais pour Faute Grave.. donc aucunes indemnités. Non pas que je compte sur le systeme mais plus que j'ai le "temps" de retrouver quelque chose

Par **Visiteur**, le **26/09/2009** à **17:35**

pas nécessairement pour faute grave...rnrnmais même en cas de licenciement pour faute grave... vous avez droit au chômage... (info à ce jour... je ne présume pas de l'avenir.....avec ??? ça change constamment....)

Par **Fredhino**, le **26/09/2009** à **21:40**

Merci pour votre réponse, on va attendre de voir les discussions finales.rnrnBonne continuation